

Monsieur le Conseiller fédéral
Ueli Maurer
Chef du Département fédéral de la
défense, de la protection de la population
et des sports
Schwanengasse 2
3003 Berne

Réf. : MFP/15018866

Lausanne, le 9 septembre 2015

Procédure de consultation sur la vue d'ensemble de l'encouragement du sport de la Confédération

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre du 27 mai 2015, vous nous avez invités à nous prononcer sur la vue d'ensemble de l'encouragement du sport de la Confédération, constituée de trois concepts. Nous vous remercions de cette invitation et y donnons volontiers suite, tout en signalant que nous aurions apprécié une prolongation du délai de consultation en raison de la pause estivale.

1. Considérations générales

Nous accueillons favorablement cette vue d'ensemble et ses trois concepts. Ils représentent à nos yeux un tout qui doit être perçu et traité comme tel, constituant ainsi une prolongation logique et indispensable de la « Loi sur l'encouragement du sport » (LESp) adoptée récemment. Ils montrent aussi l'importance que le Conseil fédéral entend apporter au sport à l'avenir en lui octroyant des moyens supplémentaires indispensables.

D'une manière générale, nous regrettons le manque de mesures concrètes et de précisions, particulièrement dans les concepts concernant le sport populaire et la relève et le sport d'élite. Il est parfois difficile de se faire une idée précise de la pertinence et de l'efficacité de certaines mesures.

Par ailleurs, tant pour le concept du sport populaire que pour celui de la relève et du sport d'élite, nous tenons à insister sur la nécessité d'une meilleure information/collaboration à tous les niveaux. Tant l'Office fédéral du sport que Swiss Olympic, chacun dans leurs compétences propres, doivent s'efforcer de beaucoup mieux informer les acteurs sportifs en vue d'améliorer la coordination voire, dans certains cas, tendre à une uniformisation partielle. Nous y reviendrons dans les remarques spécifiques à chacun de ces deux concepts.

2. Concept de la Confédération concernant le sport populaire

D'une manière générale, il nous paraît important de rappeler le rôle central que joue en Suisse le programme Jeunesse+Sport (J+S) dans la promotion du sport populaire. Même s'il ne concerne quasiment que les sportifs qui pratiquent un sport dans un cadre organisé, il présente néanmoins un moyen d'action ayant une influence directe sur la qualité de l'encadrement sportif et sur les capacités d'accueil au sein des clubs. En ce sens, deux éléments sont primordiaux : le financement et la motivation des bénévoles. Pour ce qui est du financement, il est indispensable que les tarifs de subventionnement appliqués aujourd'hui soient au minimum maintenus à l'avenir et que l'OFSPD dispose des 20 millions de francs supplémentaires décidés cet été – et cela sans que cette somme ne soit retranchée de celles prévues pour chacun des trois concepts. Il en va de la motivation des clubs, des moniteurs et des coaches à continuer leur activité bénévole au bénéfice de la qualité de l'encadrement de nos enfants et adolescents. Dans le même ordre d'idée, il faut absolument que le programme J+S tende à une simplification administrative. La multitude de règles et de contraintes aujourd'hui en vigueur, rend non seulement difficile l'application du programme J+S par les cantons, mais elle est surtout susceptible de démotiver moniteurs et coaches J+S. Il convient en priorité de simplifier l'utilisation de la Banque de données nationale (BDN) et de supprimer toute distinction entre Sport des Enfants et Sport des Jeunes. Dans le même esprit, nous insistons depuis de nombreuses années pour que les prescriptions permettant à J+S de soutenir le Sport scolaire facultatif (SSF) soient assouplies et tiennent compte des réalités du terrain dans l'ensemble du pays. Contrairement à ce que dit le rapport en page 26, le SSF n'est pas systématiquement de compétence communale. Dans le canton de Vaud, il est placé sous la responsabilité du Canton, avec obligation légale faite à chaque établissement scolaire de mettre sur pied un programme de SSF avec l'appui, le plus souvent logistique, de la commune. Et le succès est important, puisque le SSF vaudois compte près de 20'000 participants chaque année, procurant là un important potentiel de recrutement pour les clubs du sport associatif. Ce succès serait encore plus spectaculaire si la demande vaudoise de voir J+S soutenir le SSF dès 10 semaines d'activités et non dès 15 comme aujourd'hui était suivie d'effet. L'OFSPD nous a longtemps laissé entendre que cette modification était envisagée. Nous espérons qu'elle se concrétisera.

5.1.2

Nous partageons le souci du manque d'infrastructures. Nous constatons que leur construction relève la plupart du temps des communes, des cantons et d'acteurs privés. Il nous apparaît en ce sens que le programme CISIN n'est pas financièrement suffisamment doté et se limite à un nombre excessivement restreint d'objets. Nous constatons que les clubs sportifs doivent refuser des nouveaux membres – le plus souvent des enfants et des adolescents – par manque d'infrastructures. C'est donc la pierre angulaire de l'édifice : il est vain de vouloir mettre sur pied des programmes encourageant la population à faire du sport si les lieux d'accueil n'existent pas en suffisance.

6.1.2

Nous partageons la volonté du Conseil fédéral de favoriser la pratique des sports de neige, notamment par le biais de camps de ski scolaires. Un des éléments déterminants pour la mise sur pied de ceux-ci, et peut-être le plus important d'entre eux, réside dans le prix du camp. C'est pourquoi la première des mesures étudiées par l'OFSPPO est de loin prioritaire, à savoir le doublement des contributions des camps de sports de neige des écoles. Cette mesure est évoquée depuis longtemps, il faut qu'elle soit appliquée prochainement. Par ailleurs, il convient de se concentrer sur la mise en œuvre de l' « Initiative en faveur de sports de neige en Suisse » dont les objectifs sont tout à fait pertinents.

6.2.2

Ce centre spécialisé nous paraît trop vaguement défini. Nous n'en percevons pas l'utilité sur la base de ce qui est écrit, d'autant plus que sa dotation financière limitera fortement ses actions et son influence. Nous aimerions obtenir davantage d'informations à ce sujet.

6.3.1

Nous reconnaissons l'intérêt de proposer une formation de coordinateur de sport dont le contenu est à notre connaissance tout à fait adéquat. Il nous semble néanmoins que cet aspect du concept pourrait être doublement amélioré : il conviendrait d'une part de trouver un moyen de mieux promouvoir ce programme pour y attirer plus de participants, d'autre part et surtout de mieux le valoriser auprès des communes afin d'assurer la création de tels postes et l'engagement des participants diplômés.

6.3.2

Nous pouvons soutenir cette initiative si une large part de la réflexion est portée aux moyens de transmettre efficacement les informations le plus largement possible en vue de sensibiliser les publics concernés (cantons, communes, associations sportives diverses, population). Sans cette préoccupation, ce centre spécialisé n'a que peu d'intérêt. Et au vu du budget que la Confédération prévoit de lui octroyer, nous doutons que cet objectif de coordination et d'information large et efficace puisse être atteint.

7.1 à 7.3

Les recommandations sont le plus souvent judicieuses. Nous faisons toutefois remarquer qu'il conviendra que les différents acteurs à qui elles s'adressent soient dûment et régulièrement informés de cette attente, dans l'espoir qu'ils tentent d'y répondre. Une fois encore, nous revenons au rôle de coordination et d'information de la Confédération, qui nous paraît aujourd'hui insuffisamment rempli. Probablement que la création d'une conférence des chefs de département en charge du sport, que nous vous avons déjà suggéré par courrier du 20 août 2012 serait à ce point de vue fort utile.

7.2.2

Les recommandations faites aux fédérations sportives voire aux clubs (7.2.3) sont pour une bonne partie pertinentes. Nous relevons toutefois que ceux-ci n'ont souvent pas les moyens financiers de les mettre en pratique. Il conviendrait pour cela qu'ils soient dotés de personnel supplémentaire, ce qui n'est tout simplement pas possible aujourd'hui.

3. Concept de la confédération concernant la relève et le sport d'élite

D'une manière générale, nous soutenons la volonté du Conseil fédéral d'augmenter les moyens à disposition de la relève et du sport d'élite suisse. Par contre, nous estimons ces moyens largement insuffisants pour certaines mesures (8.3.1, 8.3.2 et 8.3.3 surtout). Tout comme pour le développement du sport populaire, nous insistons une nouvelle fois sur le rôle central de sensibilisation, d'information et de coordination que doit jouer l'OFSPPO dans ce domaine, en collaboration avec Swiss Olympic. Plus que dans d'autres domaines, la réussite de la relève et du sport d'élite dépend d'une bonne coordination des actions et affectation des moyens à tous les échelons (communal, cantonal, fédéral), chose rendue plus difficile qu'ailleurs de par notre structure fédéraliste. Une profonde réflexion doit être menée sur quels moyens doivent être mis en place pour sensibiliser et informer quels publics cibles. En ce sens, la mesure 12.2.2 nous semble être une bonne piste.

D'autre part, nous constatons que ce concept contient un certain nombre d'affirmations qui mériteraient d'être accompagnées de chiffres précis : page 5 « *nette perte de compétitivité* » - page 12 « *le succès d'un pays dans les compétitions est directement lié aux ressources financières* » et « *de nombreux pays ont considérablement augmenté leurs budgets de la relève et du sport d'élite ces dernières années* » - page 32 « *Il est évident que la relève et le sport d'élite ne se développent pas en Suisse aussi vite que dans les autres pays* », etc.

D'une manière plus ponctuelle, nous souhaitons vous faire part des commentaires suivants :

Vue d'ensemble / axes d'action et mesures

Il convient de relever que les hautes écoles ne sont pas les seuls endroits où se forment les sportifs de la relève et de l'élite. Nombre d'entre eux sont en apprentissage.

3.1.2

Contrairement à ce qui est dit, la principale préoccupation des clubs ne consiste pas uniquement à pouvoir continuer de compter sur leurs bénévoles. De plus en plus de clubs indiquent manquer d'infrastructures sportives leur permettant d'accueillir toutes les personnes qui souhaiteraient s'inscrire.

3.2.2

Le rapport fait allusion au « Guide pour les clubs de sports avec des instructions concrètes pour les aider à cibler leur action ». Il s'agit à notre sens d'un parfait exemple du manque de coordination et d'information. Tout en espérant que ce guide soit réellement utile, nous regrettons que moins de 1% des clubs soit au courant de son existence...

3.3.3

Il convient d'actualiser les chiffres figurant dans ce chapitre. Rien que pour le canton de Vaud, nous comptons aujourd'hui 55 fédérations, associations et organisations sportives internationales, qui génèrent 1'500 emplois (et non 800 comme indiqué).

4.1

Si l'objectif principal consiste vraiment à figurer parmi les huit meilleures nations lors des Jeux olympiques d'hiver et parmi les 25 lors des Jeux olympiques d'été, alors il faut peut-être changer de stratégie et concentrer les moyens sur certains sports susceptibles de rapporter beaucoup de médailles tout en connaissant un nombre relativement limité de pays au plus haut niveau (short track, cyclisme sur piste, natation, etc.).

5.2.1

Nous tenons à faire remarquer que la CDIP se concentre surtout sur les thèmes ayant trait au sport à l'école. Nous ne sommes pas certains qu'elle soit l'interlocuteur privilégié pour la relève et le sport d'élite, même si certains aspects peuvent relever de sa compétence (sport études, etc.). En ce sens, nous plaidons toujours pour la création d'une conférence des chefs de département dédiée spécifiquement au sport ainsi que pour l'étude approfondie et déterminée de la proposition de mesure 12.2.2 du présent concept.

6.1.1

Nous prenons note que l'efficacité du système de soutien aux sportifs serait accrue si le secteur public, notamment les cantons, basaient aussi leurs aides sur la base des Talents Cards de Swiss Olympic. C'est en grande partie le cas dans le canton de Vaud avec les bourses du Fonds du sport vaudois. Mais nous tenons à souligner que ce système de cartes rencontre des problèmes de fiabilité des cartes octroyées, d'équité entre les sports (certains reçoivent un nombre de cartes anormalement élevé par rapport à d'autres) et de durabilité du système qui change constamment.

6.1.3

Prétendre que « *le réseau d'écoles publiques et privées axées sur le sport est globalement bien développé* » est assurément trop optimiste et il est encore, dans de nombreuses régions, difficile de concilier sport et études/apprentissage. La situation est très différente selon les sports et selon les cantons. Le passage d'un canton à l'autre pose encore parfois de gros problèmes (pas seulement d'écolage, mais aussi de structures mises en place ou pas) et l'existence d'un tel réseau ne dit encore rien de la qualité de cette offre.

6.4 (dernière phrase)

Peut-être que le rôle de l'OFSPPO pourrait consister à lister les compétences qui existent en la matière en Suisse et à informer les publics intéressés, en premier lieu les fédérations nationales. Nous pensons par exemple à l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL) qui a connu un développement important ces dernières années et qui dispose désormais de compétences très vastes, couplées à l'existence du Centre Sport et Santé de Dorigny qui se spécialise notamment dans l'accompagnement de la préparation physique des sportifs de la relève et d'élite. A titre d'exemple, l'équipe de France de ski alpin (disciplines techniques) vient d'y organiser un stage d'entraînement.

8.1.2

Il conviendra de se demander si les offices régionaux de placement (ORP) ne pourraient pas avoir un rôle à jouer en la matière.

8.1.3

Ce paragraphe doit aussi traiter des possibilités de collaboration avec d'autres hautes écoles suisses qui ont des compétences en la matière.

8.1.5

Nous soutenons cette proposition qui répond à une demande et qui va dans la direction générale de l'évolution du service civil ces dernières années.

8.3.1 / 8.3.2 / 8.3.3

D'une manière générale, les montants évoqués dans ces trois secteurs de ce sous-chapitre sont largement insuffisants.

8.3.4

Nous rappelons ce que nous avons déjà communiqué à l'OFSPPO, à savoir que nous déplorons les difficultés de communication entre Antidoping Suisse et le seul laboratoire agréé en Suisse par l'Agence mondiale antidopage (AMA), à savoir le LAD à Lausanne. Cela débouche actuellement sur l'octroi par Antidoping Suisse de fonds de recherche à l'Allemagne au détriment de Lausanne.

Les décisions prises, par l'UNIL et le CHUV, de changements des structures dans le domaine du dopage et en particulier dans le laboratoire opérationnel, le LAD, vont conduire, dans un proche avenir, à en modifier la gouvernance. Ces changements doivent permettre de renouer des relations normales avec Antidoping Suisse et de déboucher à nouveau sur des projets communs.

Compte tenu du fait que le LAD est le seul laboratoire en Suisse, l'objectif est de s'assurer que des fonds puissent revenir au LAD dans un proche avenir, telles que la somme supplémentaire proposée dans le présent concept. Par ailleurs, il convient également de reconsidérer les sources de financement du LAD dont la vocation est nationale, par une participation accrue des partenaires et instances au niveau national.

9.2.3

A la première puce, nous aimerions remplacer le mot « poursuit » (son système de Talents Cards) par « perfectionne ».

9.2.5

Nous ne comprenons pas la notion de « *concept d'organisation des manifestations sportives* » : que comprend-il exactement ? sur quelles bases sera-t-il élaboré ? en collaboration avec qui ? La même remarque s'applique à la mesure 10.2.3.

9.2.6 (nouvelle mesure)

Dans un but de coordination, l'OFSPPO et Swiss Olympic, en collaboration, augmentent et améliorent la transmission d'informations et recommandations, notamment aux fédérations, aux cantons et aux organes de répartition des bénéfices des grandes loteries.

10.2.5

Nous sommes favorables avec cette mesure, mais nous insistons qu'il convient de faire en sorte que l'Aide sportive suisse ne diminue pas son soutien financier à un sportif si celui-ci est aidé financièrement par son canton. Or le système actuel, qui tient compte de tous les revenus du sportif, tend à déboucher sur cette manière de faire, ce qui va inciter certains cantons à se désengager. D'autre part, nous ne comprenons pas du tout la première mesure recommandée. Il convient d'expliquer pourquoi et comment les cantons devraient « *tenir compte des intérêts des fédérations sportives nationales* » (notamment : quels intérêts ? sur quelle base juger de la pertinence de ces intérêts ?).

10.2.6 (nouvelle mesure)

Comme déjà évoqué plus haut, notre système sport études est aujourd'hui très disparate en fonction des sports et en fonction des cantons. Dans le respect des prérogatives cantonales, il convient à notre sens que l'OFSPPO et Swiss Olympic initient et coordonnent une large réflexion en vue de tendre à une harmonisation et une amélioration des pratiques en la matière.

4. Concept de la Confédération concernant les infrastructures sportives

Bien que plus ciblé et concernant, pour une part, des activités spécifiquement en lien avec les besoins propres à l'administration fédérale, le concept concernant les infrastructures n'en présente pas moins une importance certaine. En effet, la mise à disposition d'infrastructures sportives suffisantes à disposition du sport populaire et de la relève et du sport d'élite devient l'un des problèmes majeurs de la pratique sportive en Suisse, surtout dans le cadre d'activités encadrées par les clubs et les

fédérations. C'est donc bien en lien avec les deux autres concepts soumis à consultation qu'il convient d'analyser une partie du concept sur les infrastructures ; et en ce sens, le concept présenté n'est pas satisfaisant.

Macolin et Tenero

a) En lien avec le sport populaire

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud partage la volonté du Conseil fédéral d'investir de manière importante dans des infrastructures sportives complémentaires à celles construites par les communes et cantons. La rénovation et l'extension des centres sportifs fédéraux de Macolin et Tenero se justifient d'une manière générale. Les possibilités offertes ainsi au sport populaire (clubs, écoles, associations diverses, cours J+S) seront à juste titre étendues. Cela étant, nous plaidons pour une organisation plus claire : soit il convient d'opérer une distinction nette entre un centre résolument tourné vers la relève et le sport d'élite et J+S (Macolin) et un centre tourné spécifiquement vers le sport populaire et J+S (Tenero), soit il convient que le Centre de Tenero mette sur pied des mesures transparentes qui permettent à ceux qui projettent de venir y tenir un camp d'être assurés qu'ils auront accès aux infrastructures sportives réservées. Nous avons vu se multiplier ces dernières années les plaintes de groupes qui n'ont pas eu accès aux infrastructures souhaitées ou qui se sont vues attribuer une autre infrastructure hors du centre. Cette situation n'est évidemment pas satisfaisante et découle de la difficile cohabitation entre sport d'élite et sport populaire dans les mêmes infrastructures.

b) En lien avec la relève et le sport d'élite

Certes, il nous paraît logique de partir du principe qu'une grande partie des centres nationaux d'entraînement soient construits sous la responsabilité de la Confédération, sauf lorsque les fédérations concernées ont trouvé un accord avec d'autres partenaires (privés, cantons, communes). Mais quand on lit le concept sur les infrastructures en parallèle avec celui sur la relève et le sport d'élite, il apparaît clairement qu'il manque une étude exhaustive sur les besoins en infrastructures sportives des fédérations nationales.

L'OFSPPO et Swiss Olympic encouragent et aident les fédérations sportives nationales à développer leur propre concept pour la relève et le sport d'élite. L'accès à des infrastructures sportives adaptées et en suffisance doit faire partie de cette réflexion des fédérations. Le concept du Conseil fédéral concernant les infrastructures semble d'ailleurs répondre à ce besoin pour certaines fédérations (stade d'eaux vives, sports de combat, patinoire couverte, natation, stand de tir, biathlon), mais pas pour toutes. C'est une source à la fois d'incompréhension et de déception. Dans un vrai effort de planification, il convient que la Confédération, avec l'appui de Swiss Olympic, mène la réflexion des besoins, si possible de toutes les fédérations, mais au moins des fédérations représentant des sports olympiques, car nous ne comprenons pas pourquoi ce concept en soutient certaines et pas d'autres. Cette réflexion doit déboucher sur un rapport exhaustif qui permettra de décider de l'opportunité d'inclure ces besoins dans une nouvelle version du présent concept. Nous proposons plus bas une piste de

financement possible pour ces infrastructures supplémentaires (au bas du chapitre consacré au Centre national des sports de neige).

Centre national des sports de neige

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud est dubitatif face à cette proposition, tant au niveau de la localisation que du concept.

Sur le fond, le double objectif principal (élite et camps scolaires) ne nous paraît pas pleinement justifié. Encore une fois, dans un esprit de traitement des sports sur un même pied d'égalité, nous ne sommes pas vraiment convaincus de l'utilité de dépenser plusieurs dizaines de millions de francs pour construire un centre au profit d'une fédération qui est une de celles qui a justement la chance de ne pas avoir besoin d'infrastructures sportives spécifiques pour mettre sur pied ses entraînements techniques : les pistes de ski alpin et de fond existent en suffisance dans notre pays. Cette fédération a peut-être besoin de logements regroupés et bon marché, mais c'est le cas de toutes les autres fédérations qui, elles, ont en plus le problème de trouver des infrastructures sportives adaptées. Nous relevons en plus que cette importante fédération nationale est déjà servie en partie dans le concept présenté avec le nouveau projet de piste de ski à roulettes pour le biathlon.

Le deuxième public cible prioritaire du centre de sport de neige sont les établissements scolaires qui pourraient y organiser des camps sportifs. Si nous partageons l'objectif de favoriser l'apprentissage du ski par le biais de camps sportifs scolaires – et d'ailleurs nous sommes satisfaits qu'environ 18'000 élèves vaudois partent en camp chaque hiver –, ce qui se conçoit aussi en termes de renouvellement de la clientèle de notre économie touristique, nous ne pensons pas que la solution retenue soit la bonne. D'expérience, nous savons que le prix est prépondérant dans l'organisation ou non d'un camp. En outre, le prix du transport occupe une large part du prix du camp scolaire. En ce sens, et également du point de vue de l'impact écologique, il est beaucoup plus logique que les classes partent en camp de neige dans un lieu aussi proche que possible de chez elles. Ce n'est donc pas un centre national de sports de neige qu'il faut prévoir, mais bien quasiment un centre par canton. Et cela existe déjà dans un grand nombre de cantons puisque, pour prendre l'exemple de la Suisse romande, le Valais (Ovronnaz), Fribourg (au Lac Noir, en phase d'agrandissement), Neuchâtel (divers chalets) et Vaud (Maison du Sport Vaudois en construction à Leysin) se sont dotés de tels centres.

Enfin, depuis la diffusion du Concept du Conseil fédéral, il a été officiellement communiqué que c'est la station de Lenzerheide (Grisons) qui a été retenue pour accueillir ce centre national. La localisation de cette commune sera un écueil de plus lors de la décision d'y organiser un camp scolaire ou non, en raison de la distance ainsi que du temps de transport nécessaire pour s'y rendre, particulièrement pour les élèves de la Suisse occidentale.

En conclusion, nous nous posons un certain nombre de questions quant à l'utilité (et la rentabilité) d'un centre national des sports de neige en lui-même, ainsi qu'à sa

localisation. Nous relevons aussi que l'économie ainsi réalisée (fr. 85 millions) pourrait tout à fait être réaffectée à la construction d'infrastructures pour les fédérations qui n'ont pas été prises en compte dans ce concept national d'infrastructures. Nous pensons notamment à tous les sports de salle, qui ne sont pas cités et dont une bonne partie n'a pas d'infrastructure dédiée à leur centre national d'entraînement.

En conclusion, nous saluons ces trois concepts en ce sens qu'ils sont un prolongement précieux et indispensable à l'adoption de la LEsp. Nous soutenons aussi la volonté du Conseil fédéral d'octroyer un financement supplémentaire important à sa politique sportive. Sur ce point, nous relevons toutefois que certains montants sont largement insuffisants et qu'il conviendra de les augmenter ; c'est parfois possible par une priorisation des mesures présentées dans ces rapports. Nous insistons enfin sur la nécessaire amélioration de la politique de coordination et d'information dont la Confédération (et Swiss Olympic pour certains dossiers) est dépositaire et qui est aujourd'hui lacunaire. Nous rappelons enfin que nous sommes dubitatifs face à la création d'un centre national des sports de neige où qu'il soit situé.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Office des affaires extérieures du Canton de Vaud
- Service de l'éducation physique et du sport